

EDMONTON

INSTITUT GUY LACOMBE DE LA FAMILLE

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUX DISCUSSIONS VERROUILLÉES

Samedi 23 novembre, l'assemblée générale annuelle de l'Institut Guy Lacombe de la Famille (IGLF) s'est tenue dans l'un des amphithéâtres du Campus Saint-Jean. Plus d'une vingtaine de personnes étaient présentes. Parmi elles, des anciens employés, mais aussi des parents sont repartis dépités, sans avoir eu la possibilité ni de s'exprimer ni d'obtenir les réponses qu'ils cherchaient sur le départ inopiné des anciens membres de l'équipe. Que s'est-il passé lors de l'AGA ?

Samedi matin, le soleil était au rendez-vous pour accueillir parents et enfants venus assister à l'AGA prévue initialement de 10 h 30 à midi. Cependant, l'AGA a commencé avec 45 minutes de retard, faute d'un nombre suffisant de membres pour commencer l'assemblée générale comme le stipulent les statuts et règlements.

Du côté des familles, certaines tenaient à participer à cette assemblée afin de comprendre le départ inexplicable, voire l'absence prolongée, des employés : l'ancienne directrice générale Cynthia Ivoula, salariée durant 10 ans, Arsène Muamba, agent communautaire employé durant 12 ans, Marie-Claire Laroche, agente de communication durant 8 ans et Carline Cegnou Foppa, agente communautaire durant 8 mois.

Anthony Bertrand, directeur de l'Alliance française, Consul honoraire pour la ville d'Edmonton et père de deux garçons, fait partie de ces parents qui cherchent toujours des réponses. « Plein de choses se sont passées. Quand mes deux fils ont vu rentrer [lors de l'AGA] des anciens employés de l'IGLF,

Arsène, Marie-Claire, Cynthia, ils ont sauté dans leurs bras. Ce sont des visages de l'IGLF pour moi et pour mes enfants. Ils n'y sont plus. Quand je vais à l'IGLF, je ne me sens plus dans un territoire familier », déclare ce père de famille.

DES PARENTS DÉROUTÉS

Habituellement, l'AGA se déroule à la Cité francophone. Cette année, c'est au Campus Saint-Jean que tout s'est passé. Dès le début de l'AGA, le président d'assemblée Étienne Alary, également directeur général du Conseil de développement économique de l'Alberta (CDÉA), annonce que dans les statuts et règlements de l'organisme, seules les personnes membres pourront participer et prendre la parole, excluant ainsi les observateurs.

« Du coup je rentre comme observateur et, une fois dans la salle, seuls les membres peuvent prendre la parole. Si vous êtes observateur, vous ne participez pas. Je n'ai pas pu participer, car on ne m'a pas donné la possibilité d'être membre et je trouve ça scandaleux », explique le père de famille, directeur de l'Alliance française. Une annonce qui change la

donne et laisse perplexe une partie de l'audience, puisque certains parents demandent des précisions à ce sujet, afin d'être certains d'avoir bien compris le règlement.

Un manque de transparence qui a interpellé Glwadys Jousseme, mère de trois enfants et membre de l'IGLF. Durant l'AGA, elle a demandé : « Comment est-ce que les anciens employés sont partis ? Quelles ont été les causes qui ont conduit soit à leur licenciement, soit à leur démission ? » La présidente par intérim Carolyn Elias a répondu que pour une question de respect de leur vie privée, elle ne pouvait répondre à ces questions. Ce à quoi

le président d'assemblée, Étienne Alary, a précisé que certains dossiers n'étaient peut-être pas encore finalisés et qu'il y avait un droit de réserve pour des raisons juridiques. Les réponses apportées n'ont pas satisfait les membres. « Non, on n'a pas répondu aux questions. On nous a un peu menés en bateau en nous disant que ce n'était pas possible au niveau juridique », rétorque Glwadys Jousseme.

UNE LETTRE RESTÉE SANS RÉPONSE

Durant l'AGA, Alfred Lukhanda, parent et membre de l'IGLF, a demandé pourquoi la lettre signée de la main

d'une dizaine de parents, envoyée en juin dernier à la directrice par intérim Mireille Péloquin, était restée sans réponse concernant la situation des anciens employés. L'actuelle présidente intérimaire Carolyn Elias a reconnu devant l'assemblée ne pas avoir reçu cette information. Rappelons que Cynthia Huard, présidente jusqu'à récemment, a démissionné un an avant le terme de son mandat.

Durant l'AGA, un vent de contestation entre certains parents et les représentants de l'IGLF s'est fait sentir. Les nombreuses remarques sur la gestion des ressources humaines de l'organisme ont amené

Le samedi 7 décembre, 19h30
Saturday, December 7th, 7:30pm
All Saints' Anglican Cathedral
10035 - 103^e rue | Street

Chorale Saint-Jean

Gloria!

Avec/Featuring :
Gloria! - John Rutter

Invités spéciaux |
Special Guest Artists :
Les Petits Chanteurs
de Saint-Jean
Bok Brass
Marnie Giesbrecht
Orgue | Organ

Billets | Tickets
Le Carrefour Campus Saint-Jean | TixOnTheSquare.ca | Auprès des choristes |
8406 - 91^e rue | Street 780.485.8647 | 780.420.1757 | from choir members

Adultes | Adults \$20 | Aînés | Seniors \$15 | Étudiants | Students \$15

De plus, dans l'Article 17 : Amendements, il est stipulé que :

17.2 Tout changement aux statuts et règlements doit être approuvé par le conseil d'administration avant d'être présenté à l'assemblée générale.

17.3 La proposition d'amendement devra accompagner l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ainsi que le texte de l'amendement en question.

Rien de tel ne figurait dans les documents remis à l'entrée, pas plus que les statuts et règlements. L'AGA a-t-elle donc été verrouillée ?

le président d'assemblée, Étienne Alary, a leur demander si la qualité des services avaient changé. Chantal Saïdi, parent de deux enfants, a répondu que « non ».

Étienne Alary a rétorqué : « Si vous n'avez vu aucune différence dans la qualité des services, cela signifie qu'il n'y a aucun problème ».

Yic Camara, membre réélu du conseil d'administration et élu vice-président lors de cette AGA, a déclaré : « une assemblée générale, n'est ni le lieu, ni le moment pour discuter de ce genre de dossiers ». Une décision que ne partage pas Chantal Saïdi, élue comme nouvelle membre du CA. « A priori, une AGA, c'est un lieu, c'est un temps pour ça. Je vais dans d'autres AGA : à la porte on vous demande une carte d'adhésion ou de payer sur place pour que vous ayez une voix », s'exprime-t-elle.

MANQUE DE TRANSPARENCE

En clôture d'événement, le président d'assemblée, Etienne Alary, a fait la recommandation à l'IGLF « d'actualiser le plus tôt possible les statuts et règlements ». En effet, après avoir obtenu auprès de l'IGLF les statuts et règlements de l'organisme, notre journal Le Franco n'a trouvé aucune mention au fait qu'un observateur n'a pas le droit de parole lors d'une AGA.

Alors pourquoi avoir avancé que les observateurs ne

pouvaient pas prendre la parole lors de l'AGA ? L'Institut Guy Lacombe de la famille répond : « notre président d'assemblée c'est basé sur le Code Morin ». Il s'agit d'un livre Procédures des assemblées délibérantes, publié pour la première fois en 1938 par le notaire québécois Victor Morin.

Pas sûr que l'argument convainque. Le Code Morin sert de référence, et ne peut se substituer aux Statuts et règlements officiels déjà approuvés par l'organisme et le bureau d'enregistrement provincial.

Après l'assemblée, les réactions étaient vives chez les parents. Le déroulement de la rencontre a soulevé de nombreuses interrogations, voire même une grande frustration. « Aujourd'hui, j'étais choqué car en arrivant je ne pouvais pas renouveler mon adhésion », déclare Anthony Bertrand.

« Pourquoi un observateur n'aurait pas le droit de poser des questions ? Et pourquoi on n'avait pas le droit à la porte de payer sa carte d'adhésion. Pour quelles raisons ? Ce sont mes deux questions », a dit à la fin de l'AGA, Chantal Saïdi, élue depuis peu sur le nouveau conseil d'administration et parent du service après école.

« Les familles sont la raison d'être de l'IGLF et refuser de donner la parole à cette raison d'être, c'est scandaleux »,



CA de l'IGLF 2018-2019: Yic Camara (Vice-président), Fatima-Ezzahra Zaid (Trésorière), Cynthia Huard (Présidente sortante), Carolyn Elias (Présidente), Veronic Provencher (Conseillère), Éric Labelle (Conseiller), Germaine Kapinga (Conseillère), Brigitte Komenan (Conseillère), Nelson Roy (Secrétaire). Crédit photo: IGLF

a même partagé un ancien membre de l'équipe souhaitant rester anonyme. Pour sa part, Giwadys Jousseme

souhaite aller jusqu'au bout de la démarche pour l'aspect humain de cette affaire. « Je pense aller à la prochaine réunion du

CA. J'espère qu'elle sera communiquée, qu'on aura les dates », conclut-elle.

PAR HÉLÈNE LEQUITTE

Sens de l'organisation
 Dévouement
 Capacité d'encadrer comme un professeur

Avez-vous ce qu'il faut?

Devenez **directeur du scrutin** dans la circonscription de **Calgary Forest Lawn**.

La gestion d'une élection fédérale à titre de directeur du scrutin, c'est un travail aussi valorisant que stimulant. À ce poste rémunéré (aux horaires variables), vous contribuerez par vos compétences au bon déroulement de l'élection dans votre collectivité. Votre travail assidu au profit du processus démocratique permettra aux électeurs canadiens de façonner l'avenir de notre pays.

Jouez un rôle déterminant dans votre circonscription!

Postulez d'ici le 12 décembre à elections.ca/emplois.



1-800-463-6868

